



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2024**

**N° 010.04.2024**

**Rapporteur :**  
**Marielle GARONZI**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 23

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

#### Absents excusés

Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-010042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

A la suite du vote du budget primitif et des dossiers déposés par les associations, il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions déposées par les associations.

La date limite de remise des dossiers était fixée au 24 janvier 2024. Un examen des différentes demandes a été effectué dans le courant du mois de février par les commissions municipales.

L'attribution de subventions à des associations est soumise à plusieurs étapes :

- des conditions d'éligibilité sur la base d'un document cadre réalisé par la commune listant l'ensemble des documents et justificatifs demandés. Il s'agit en particulier d'avoir des éléments sur le fonctionnement de l'association, ses activités et des informations financières,
- le contrôle de l'objet de la subvention sollicitée car celui-ci doit avoir un intérêt communal,
- les conditions d'attribution de l'aide qui sont examinées en commissions municipales en fonction de leur domaine.

Concernant les critères retenus, ils s'établissent notamment sur le nombre d'adhérents, le projet de l'association et son rayonnement au niveau local.

Le tableau ci-dessous fait état des propositions de subventions pour chaque association.

<b>SOCIAL</b>	<b>11 000,00</b>
A quatre mains	100,00
A vélo sans âge (antenne de Revel)	1 000,00
Amicale mutualiste des sapeurs-pompiers de Revel	5 000,00
Association Jean Joseph Roquefort - AJJR	300,00
Chat l'Ange	500,00
Génération mouvement	100,00
Horizon Togo formation	150,00
Les aînés revélois	250,00
Paroles de femmes	3 000,00
Scouts et guides de France - groupe Pierre-Paul Riquet	200,00
Sylmanolo	400,00
<b>CULTURE</b>	<b>47 050,00</b>
Ainsidanse	3 500,00
Amicale philatélique de Revel	150,00
Art et culture	5 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-010042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Arts vagabonds	1 500,00
Atelier d'art de Vaure	300,00
Aux couleurs de l'Inde	200,00
Centre lauragais d'études scientifiques	100,00
Civitas & Publica	500,00
Découverte de la Langue des Signes Française	300,00
Ecole John	2 000,00
Flora occitania	2 000,00
L'Autan chœurs de Revel	2 500,00
L'Harlequin - théâtre pour enfants	800,00
La lyre revéloise	1 000,00
La maison jaune - résidence d'artistes	1 000,00
Le coq revélois	800,00
Le révélois en jeux	300,00
Les peintres revélois	300,00
Les z'allucinés - Ciné club	1 000,00
Mots et merveilles	300,00
Questions pour un champion	200,00
Rebel d'oc	7 000,00
Rebel o moun pais	13 000,00
Rouge Carmen	1 500,00
Société d'histoire de Revel	1 000,00
Un soir sur scène	800,00
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 000,00</b>
Vert ici	1 000,00
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>26 904,00</b>
Association des parents d'élèves de Couffinal (APEC)	1 000,00
Association des parents d'élèves La Providence (APEL)	1 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-010042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Association des parents d'élèves Vincent Auriol (APEVA)	100,00
Association sportive du collège La Providence	300,00
Association sportive du collège Vincent Auriol	400,00
Association sportive du lycée Vincent Auriol	400,00
Association sportive du LEP d'ameublement	400,00
Coopérative scolaire Couffinal	3 172,00
Coopérative scolaire l'Orée de Vaure	6 288,00
Coopérative scolaire élémentaire Roger Sudre	7 648,00
Coopérative scolaire maternelle Roger Sudre	4 096,00
Foyer socio-éducatif du LEP d'ameublement	100,00
Les écoliers de Roger Sudre (parents d'élèves)	1 000,00
Les pitchous de l'Orée de Vaure	1 000,00
<b>ARTISANAT/COMMERCE</b>	<b>77 900,00</b>
Accueil des villes françaises (AVF)	500,00
Association pour la promotion du meuble d'art - Ebenistes et créateurs	4 500,00
Association revéloise pour le développement industriel, artisanal, agricole et commercial (ARDIAC)	1 500,00
Les Fantastiques	400,00
Musée du bois et de la marqueterie Sylvea	65 000,00
Revel bastide commerciale (RBC)	6 000,00
<b>AGRICULTURE</b>	<b>7 300,00</b>
Association foncière de remembrement (AFR)	7 200,00
Vulgarisation agricole (ACVA)	100,00
<b>LOISIRS</b>	<b>36 500,00</b>
Comité des fêtes de Revel	32 000,00
Foyer de Couffinal - Anim'Couffinal	1 500,00
Foyer des jeunes de Dreuilhe	2 000,00
Foyer des jeunes de Vaure	1 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-010042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>SPORTS</b>	<b>150 200,00</b>
AAPPMA - Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique	3 500,00
Association intercommunale de chasse agréée l'Autan	500,00
Aikido goshindo en Lauragais - AGEL	750,00
Athlé lauragais olympique	1 400,00
Boule sportive revéloise	1 400,00
Caval'a lapouticario	300,00
Centre des arts corporels (CAC)	500,00
Country club revélois	400,00
Gymnastique rythmique et sportive (GRS)	1 800,00
Handball club	3 000,00
Judo club revélois	2 000,00
La patanne	100,00
Model club de Revel	500,00
Revel Muay Thaiï	500,00
Revel sprinter club	1 000,00
Revel Team Auto	400,00
Revel tous en jeu	14 000,00
Roller jet	1 200,00
Rugby club revélois	54 000,00
Sport olympique natation (SOR)	2 500,00
Tennis club	3 000,00
Tennis de table	500,00
UCR - Union des cyclotouristes revélois	400,00
USR Revel football	54 000,00
USR Revel pétanque	2 300,00
Volley-ball revélois	250,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-010042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>LE MONDE COMBATTANT</b>	<b>2 600,00</b>
Comité d'entente des ACVG de Revel	300,00
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA)	2 100,00
Société d'entraide de la médaille militaire	200,00
<b>AUTRES</b>	<b>83 800,00</b>
Comité des œuvres sociales du personnel municipal et du CCAS (COS)	83 800,00

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, ne prennent pas part au vote :

- madame Marielle GARONZI pour Arts et culture, la FNACA et la Comité d'entente des ACVG de Revel,
- monsieur Jérôme GARCIA pour Rouge Carmen,
- monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT pour l'ARDIAC et RBC,
- madame Ghislaine DELPRAT pour Arts et culture et Chat l'ange,
- madame Christelle FEBVRE pour l'association sportive du LEP de l'ameublement et l'association Jean-Joseph Roquefort,
- madame Catherine FEVRIER pour le musée du bois Sylvéa et Horizon Togo formation,
- monsieur Olivier PICARD pour Horizon Togo formation, Chat l'ange et la FNACA.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'attribution des subventions aux associations tel que mentionné ci-dessus pour un montant total de 444 254 €.

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65748 du budget principal de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-010042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation